

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE TOUROUVRE-AU-PERCHE
SEANCE DU JEUDI 16 MAI 2024**

Nombre de conseillers

En exercice : 39

Convocation : 07/05/2024

Quorum : 20

Affichage de la convocation : 07/05/2024

Présents : 22

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Nombre de votants : 30

Le jeudi 16 mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente les membres du conseil municipal se sont réunis à la salle Georges Brassens sur la commune déléguée de Tourouvre sous la présidence de Monsieur Franck POIRIER, Maire, après convocation légale du 07/05/2024.

Présents : M. POIRIER Franck, M. AGIN Didier, Mme BELLEPERCHE Nicole, M. BLANCHARD Cyril, M. BOUTTIER Jean-Jacques, M. DEVISE Gérard, Mme DJENNADI-MENEGHINI Virginie, M. DUGUET Christian, M. GUYOT Philippe, M. HAMELIN Henri, Mme LAMARRE Nicole, M. LARRIVIERE Jean, M. LEPRETRE Laurent, Mme LESSIRARD Emmanuelle, M. MANNOURY César, M. MANNOURY Christophe, Mme MARTIN Valérie, Mme MARTIN Jocelyne, Mme PARENT Marie, M. PETIT Bruno, Mme POUILLAIN Francine, Mme VIELJEUX Georgina.

Absents Excusés : Mme BEAUDOIRE Céline (donne pouvoir à M. GUYOT Philippe), Mme CHAMARET Stéphanie (donne pouvoir à M. DEVISE Gérard), M. DESMONTS Noël (donne pouvoir à M. MANNOURY Christophe), Mme ENGRAND Corinne (donne pouvoir à M. BOUTTIER Jean-Jacques), M. GUEUGNON Jean-Edouard (donne pouvoir à Mme MARTIN Jocelyne), Mme RADIGUET Angéline (donne pouvoir à M. LEPRETRE Laurent), Mme RICHARD Céline (donne pouvoir à Mme POUILLAIN Francine), Mme WINCZURA Karine (donne pouvoir à M. POIRIER Franck).

Absents : M. BEAUDOIRE Julien, M. BILLON Arnaud, Mme FONTAINE Estelle, Mme GOSNET Cindy, M. HAGHEBAERT Frédéric, Mme MASSE Maryse, M. MASSON Didier, Mme SAUVANEIX Alexandra M. SIMONNET Marc.

Assistai(ent) également :

Mme VALERY Nelly - Responsable des services

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h30.

L'ordre du jour est le suivant :

1° Désignation d'un secrétaire de séance

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

4° Appel à manifestation d'intérêt concurrent : mise à disposition temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrière

5° Appel à projet AVELO3 : réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives avec un plan d'actions

6° Opération de Revitalisation du Territoire : accompagnement des chambres consulaires CCI CMA

7° Commune de Charencey : installations classées pour la protection de l'environnement - Enquête publique

8° Foyer Jeunes Travailleurs : demande d'agrément de l'établissement

9° Immeuble 17 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : location et travaux

10° Ressources humaines : règlement intérieur

11° Subvention : soutien à un administré dans sa carrière sportive

12° Union Sportive et Associative de Tourouvre au Perche : désignation d'un conseiller au conseil d'administration

13° Questions diverses

1° Désignation d'un secrétaire de séance

Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie est désignée secrétaire de séance.

2° Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 4 avril 2024.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2024 est approuvé à l'unanimité.

3° Information des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal

DECISION N°2024-037

Décide d'accepter les termes d'adhésion de la commune de **Tourouvre au Perche** à la **Fondation du Patrimoine**, pour un montant de **500 €** (année 2024).

DECISION N°2024-038 (délibération 2024-02-12 du 15/02/2024)

Décide d'accepter le devis n° CDEV15878 du 21/12/2023 de **SDM Espace Emeraude RN 26 61300 SAINT SULPICE SUR RISLE**, d'un montant de **10 537,17 € HT**, concernant la réparation de la **balayeuse City Net** du service technique, de la commune de **Tourouvre au Perche**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande si les réparations sont faites.

Monsieur AGIN Didier indique que les travaux sont en cours (démontage du moteur)

DECISION N°2024-039

Décide d'accepter le devis n° 5008080 du 8/03/2024 de **Prodeco ZI Les Réhardières 61290 LONGNY AU PERCHE** d'un montant de **468,50 € HT**, concernant la **réfection du mobilier urbain** (peinture) sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande si la société Prodeco effectue les travaux.

Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de l'achat de fourniture pour la réfection du mobilier urbain par les agents du service technique.

DECISION N°2024-040

Décide d'accepter le devis n° 006712 du 15/02/2024 de **LP SECURITE 243 Rue Ferdinand Lucas 61100 FLERS**, d'un montant de **1 579,38 € HT**, concernant la **fourniture et la pose d'un défibrillateur au stade Emile René**, sur la commune déléguée de **Randonnai**.

Monsieur LEPRETRE Laurent rappelle que des défibrillateurs avaient été installés sur les communes déléguées.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de compléter cette opération au stade de Randonnai.

DECISION N°2024-041

Décide d'accepter le devis n° 005409 du 25/09/2023 de **LP SECURITE 243 Rue Ferdinand Lucas 61100 FLERS**, d'un montant de **1 210,80 € HT**, concernant la **fourniture de BAES pour la Mairie de Tourouvre au Perche**.

DECISION N°2024-042

Décide d'accepter le devis n° D24-00032 du 05/03/2024 de **Kilian MOLVEAUX Villeneuve 61190 LIGNEROLLES** d'un montant de **1615 € HT**, concernant la fourniture de BAES pour la Mairie sur la commune de Tourouvre au Perche.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande pourquoi il y a deux interventions : décision 2024-041 et 2024-042.

Monsieur le Maire expose qu'il s'agit de la pose de la mise aux normes de la sécurité incendie à la Mairie de Tourouvre au Perche : la pose des BAES et la mise en place de l'alimentation électrique.

DECISION N°2024-043

Décide d'accepter le devis n° D24-00026 du 03/03/2024 de **Kilian MOLVEAUX Villeneuve 61190 LIGNEROLLES**, d'un montant de **839 € HT**, concernant **l'installation d'une alarme à la salle Zunino** pour la sécurité Incendie, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

DECISION N°2024-044

Décide d'accepter le devis n° D24-00024 du 03/03/2024 de **Kilian MOLVEAUX Villeneuve 61190 LIGNEROLLES**, d'un montant de **482,17 € HT**, concernant **l'installation d'un détecteur de présence avec un projecteur led au local sous les tribunes du stade Zunino**, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?

Monsieur DEVISE Gérard indique qu'il s'agit de rendre utilisable et accessible un local de rangement sous les tribunes du stade Zunino à Tourouvre.

DECISION N°2024-045

Décide d'accepter le devis n° DE-00003220 du 11/03/2024 de **SEBIRE** Rue de la Corne 61300 SAINT MICHEL TUBOEUF, d'un montant de **1 119,63 € HT**, concernant des **modifications sur des portes de la salle Zunino** (serrures), sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?

Monsieur DEVISE Gérard indique qu'il s'agit de sécuriser l'accès à la salle polyvalente et ses annexes du site Zunino à Tourouvre.

DECISION N°2024-046

Décide d'accepter le devis n° DVB22207 du 15/03/2024 de **SAS BALDER ZAC** de la Vignerie 14160 DIVES SUR MER, d'un montant de **1 400 € HT**, concernant l'achat de **drapeaux** sur la commune de **Tourouvre au Perche**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande quelle est la destination de ces drapeaux ?

Monsieur Le Maire indique qu'il s'agit d'un besoin inventorié sur les communes déléguées.

DECISION N°2024-047

Décide d'accepter le devis n° DE00000077 du 09/02/2024 de **DUVALLET Mathieu** La Babonnière Tourouvre 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, d'un montant de **620 € HT**, concernant la **réparation du plafond de l'église** de la commune déléguée de **La Poterie au Perche**.

DECISION N°2024-048

Décide d'accepter le devis du 14/03/2024 de SARL **Johann ROUSSEAU** 4 Chemin des Champs Sorans 61290 LE MAGE d'un montant de **2 800 € HT**, concernant l'**abattage et l'élagage d'arbres pour la sécurisation d'un chemin communal au lieu-dit « La Vigne »**, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

DECISION N°2024-049

Décide d'accepter le devis n°DE2011901 du 14/03/2024 de **METALLERIE PILET** 2 rue des Cytises 61560 BAZOCHES SUR HOESNE, d'un montant de **300 € HT**, concernant la **réfection de la grille du cimetière**, sur la commune déléguée de **Lignerolles**.

DECISION N°2024-050

Décide d'accepter le devis n° DE24068 du 14/03/2024 de **METALLERIE PILET** 2 rue des Cytises 61560 BAZOCHES SUR HOESNE, d'un montant de **1937 € HT**, concernant l'**aménagement des abords en centre bourg du site de dépôt des ordures ménagères et du tri sélectif**, sur la commune déléguée de **Lignerolles**.

DECISION N°2024-051

Décide d'accepter le devis n° DE00007179 du 21/03/2024 de **Perche Info** 7 place de la République 61400 MORTAGNE AU PERCHE, d'un montant de **268 € HT**, concernant la **sauvegarde externe des données des services communaux, sur un NAS** (stockage réseau).

DECISION N°2024-052

Décide d'accepter le devis n° DC240136 du 25/03/2024 de **SEREM** 19 Av Bagnell 64110 JURANCON-PAU, d'un montant de **3246.96 € HT**, concernant l'**achat de chaises coques** pour les festivités, de la commune de **Tourouvre au Perche**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande combien de chaises ont été achetées ?

Monsieur DEVISE Gérard indique qu'il s'agit d'une commande de 129 chaises à destination des manifestations sur Tourouvre au Perche.

DECISION N°2024-053

Décide d'accepter les termes d'**adhésion** de la commune de **Tourouvre au Perche** au **C.A.U.E** de l'Orne, pour un montant de **350 €** (année 2024).

DECISION N°2024-054

Décide d'accepter le devis n° 202402960197 du 24/02/2024 de **Perche Loisel Motoculture La Gare 61400 MORTAGNE AU PERCHE**, d'un montant de **2 437,50 € HT**, concernant l'achat d'un **broyeur TRITON**, pour le service Technique de la commune de **Tourouvre au Perche**.

DECISION N°2024-055

Décide d'accepter les devis de **Eaux de Normandie 37 rue Raymond Duflo 76153 MAROMME CEDEX** :

- Devis n°612400214 du 14/03/2024 d'un montant de **4 575,45 € HT** concernant la réalisation de travaux de sécurité incendie
- Devis n°612400222 du 15/03/2024 d'un montant de **1 948,42 € HT** concernant la réalisation de travaux d'arrivée de l'eau potable

pour le **lotissement Les Touches** sur la commune déléguée de **Tourouvre**,
Monsieur LEPRETRE Laurent demande si les dépenses ont été budgétées ?
Monsieur le Maire indique qu'il s'agit de crédits ouverts au budget 2024.

DECISION N°2024-056

Décide d'accepter le devis n°612301105 du 17/10/2023 des **Eaux de Normandie 37 rue Raymond Duflo 76153 MAROMME CEDEX**, d'un montant de **2 605,68 € HT**, concernant le **renouvellement d'un poteau incendie** au lieu-dit « **La Marette** », sur la commune déléguée de **Randonnai**.

Monsieur LEPRETRE Laurent indique que le montant des travaux est excessif.

Monsieur le Maire expose que le montant des travaux est semblable au renouvellement des poteaux d'incendie commandés sur les autres communes déléguées sur l'exercice 2023.

Monsieur MANNOURY Christophe expose que les travaux nécessitent une journée de travail.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques rappelle que le site est stratégique en matière de sécurité incendie : centre bourg et proche de l'établissement de la Beugeardière (La Corne d'Or).

DECISION N°2024-057

Décide d'accepter le devis n° CDEV16514 du 16/03/2024 de **SDM ESPACE EMERAUDE RN 26 61300 SAINT SULPICE SUR RISLE**, d'un montant de **3 604,21 € HT**, concernant la **réparation du tracteur John Deere** du service technique de **Tourouvre au Perche**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?

Monsieur AGIN Didier expose qu'il s'agit d'un problème au niveau du bloc de relevage (1000€ de pièces environ et à rajouter le coût de la main d'œuvre).

DECISION N°2024-058

Décide d'accepter la facture n° 20 de **BLOT Thierry Le Cerny Prépotin 61190 TOUROUVRE AU PERCHE**, d'un montant de **200 € TTC**, concernant le **curage d'un fossé**, sur la commune déléguée de **Prépotin**.

DECISION N°2024-059

Décide d'accepter le devis n° D24-00025 du 03/03/2024 de **Kilian MOLVEAUX Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE**, d'un montant de **742,90 € HT**, concernant le **démontage des anciennes lignes téléphoniques à l'étage de la Mairie et le remplacement d'un radiateur dans le bureau de la conseillère numérique**, à la mairie de **Tourouvre au Perche**,

DECISION N°2024-060

Décide d'accepter les termes d'**adhésion** de la commune de **Tourouvre au Perche** à l'**Association des Maires** de l'Orne, pour un montant de **322,41 €** (année 2024).

DECISION N°2024-061

Décide d'accepter la **convention de servitude avec le TE61** qui concerne la mise en place d'un poste de transformation et l'implantation de lignes souterraines et aériennes, pour l'**alimentation en électricité de la gendarmerie et du lotissement communal Les Touches** sur la commune déléguée de **Tourouvre** :

- Pose de 81 mètres de câbles de distribution publique 230/410V.

DECISION N°2024-062

Décide d'accepter le devis n°612300472 du 05/05/2023 de **Eaux de Normandie** 37 rue Raymond Duflo 76153 MAROMME CEDEX d'un montant de **4999.10 € HT** concernant des **travaux d'arrivée en eau potable de 4 logements et 1 commerce, Route de Sainte Anne**, sur la commune déléguée de **Randonnai**,

DECISION N°2024-063

Décide d'accepter la demande du **Collège François Truffaut d'Argentan**, en date du 16 avril 2024, afin de **louer la salle Georges Brassens (Tourouvre) le 16 avril 2024**, pour un montant global de **50 €** (pause déjeuner).

DECISION N°2024-064

Décide d'accepter le devis n° D-202402-24491 du 09/02/2024 de **NUMERIZE SAS** – 4 rue Sophie Germain 67720 HOERDT, d'un montant de **4 910,00 € HT**, concernant la **numérisation des 7000 actes d'état civil sur la commune de Tourouvre au Perche**,

Le paiement se fera comme suit :

- acompte n°1 : 50 % de la dépense lors de la prestation sur site soit une dépense, sur l'exercice 2024
- acompte n° 2 : solde lors de mise à disposition des actes numérisés, sur l'exercice 2025

DECISION N°2024-065

Décide d'accepter le devis n°RO-NCI-LOT-24-006527 du 19 avril 2024 de la société **ORANGE RESOLINE UCI** Ouest Rennes 55 rue de Redon 35044 RENNES CEDEX, concernant la **création d'un réseau de télécommunication dans le cadre des travaux de VRD au lotissement Les Touches à Tourouvre (1ère tranche)**, pour un montant de **2 429.00€ HT**.

La présente décision annule et remplace la décision n°2024-021.

DECISION N°2024-066 (délibération 2023-02-04 du 15/02/2023)

Décide d'accepter les prestations exposées supra, selon l'échéancier de paiement suivant :

ACOMPTE	COMMUNES DELEGUEE	€ HT	LIEU	TRANCHE
Acompte 1	LIGNEROLLES	7620.00	Le Bourg	Tranche ferme
Acompte 2	LIGNEROLLES	8150.00	Le Bourg	Tranche ferme
Acompte 3	LIGNEROLLES	SOLDE 2960.00	Le Bourg	Tranche ferme
		18730.00		
Taxe recyclage des déchets en sus : 0,40%				

DECISION N°2024-067

Décide d'accepter le devis n° 910410024161 du 03/04/2024 de **LOXAM ALENCON ZI NORD 1 RUE LAZARRE CARNOT** 61004 ALENCON, d'un montant de **2 647,47 € HT**, concernant l'achat de **panneaux de signalisation de danger ou de travaux**, pour le service technique de la commune de **Tourouvre au Perche**.

Monsieur LEPRETRE Laurent expose qu'il est étonné que la commune n'est pas suffisamment de panneaux de signalisation.

Monsieur GUYOT Philippe indique qu'il s'agit d'un réapprovisionnement et qu'il convient d'appliquer les mesures de sécurité lors des interventions du service technique sur la voirie.

DECISION N°2024-068

Décide d'accepter le devis n° 202404-A0264 du 11/04/2024 de **AGETHO CONSEILS** 35-37 Rue Louis Lousier BP 248 61007 ALENCON, d'un montant de **220 € HT**, concernant la réalisation des **diagnostics amiante et plomb** dans le cadre de la **vente de l'immeuble situé sur les parcelles AC n°25 et n°27 Rue du Québec**, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande combien la parcelle sera vendue ?

Monsieur le Maire indique qu'une demande d'estimation est en cours auprès des Domaines.

DECISION N°2024-069

Décide d'accepter le devis n° 2403920 du 11/04/2024 de **GEOTEC NORMANDIE** 9 Rue Jacques Daguerre 14120 MONDEVILLE, d'un montant de **1 120 € HT**, concernant la réalisation d'une **étude géotechnique** Mission G1 dans le cadre de la **vente de l'immeuble situé sur les parcelles AC n°25 et n°27 Rue du Québec**, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

DECISION N°2024-070

Décide d'accepter le devis n° D24-00043 du 9/04/2024 de **Kilian MOLVEAUX** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, d'un montant de **762,50 € HT**, concernant la **remise aux normes de l'éclairage de sécurité du gîte communal**, sur la commune déléguée de **Tourouvre**.

DECISION N°2024-071

Décide d'accepter le devis n° D24-00044 du 10/04/2024 de **Kilian MOLVEAUX** Villeneuve Lignerolles 61190 TOUROUVRE AU PERCHE, d'un montant de **408 € HT**, concernant **l'installation du défibrillateur au stade Emile René**, sur la commune déléguée de **Randonnai**.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande de quoi il s'agit ?

Monsieur le Maire expose que la dépense est complémentaire à celle prise en décision n° 2024-040 : il s'agit de l'alimentation électrique du nouveau défibrillateur au stade Emile René.

DECISION N°2024-072

Décide d'accepter le devis n° DEV005406 du 25/09/2023 de **LP SECURITE** 243 Rue Ferdinand Lucas 61100 FLERS, d'un montant de **38,45 € HT**, concernant la **fourniture d'un extincteur pour le véhicule de la Police Municipale** de la commune de **Tourouvre au Perche**,

DECISION N°2024-073 (délibération 2024-02-06 du 15/02/2024)**DECIDE :**

Article 1 : Décide de prolonger d'une année jusqu'au 31/12/2024, les marchés publics suivants, comme suit :

PRESTATAIRE	LOTS	Montant € HT	Montant € TTC
LEGAY	1 -Autheuil	5 530 €	6 636 €
LEGAY	2-Bivilliers	4 480 €	5 376€
LEGAY	3-Bubertré	6 349 €	7 618.80 €
LEGAY	5-Champs	5 005 €	6 006 €
LEGAY	6-Lignerolles	9 380 €	11 256 €
LEGAY	7-La Poterie au Perche	6 650 €	7 980 €
LEGAY	8-Prépotin	3955 €	4 746 €

Article 2 : La présente décision vaut ordre de service de prolongation de délai d'exécution des marchés publics des lots exposés ci-dessus,

DECISION N°2024-074 (délibération 2024-02-06 du 15/02/2024)

Décide de prolonger d'une année jusqu'au 31/12/2024, le marché public suivant, comme suit :

PRESTATAIRE	LOTS	Montant € HT	Montant € TTC
SARL ESPACES VERTS ET PARCS	4 -Bresolettes	1 255 €	1 506 €

4° Appel à manifestation d'intérêt concurrent : mise à disposition temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières.

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal avait mené une réflexion en 2023 sur la pose de panneaux photovoltaïques sur le site René Zunino (toiture de la salle polyvalente - Tourouvre).

Monsieur le Maire accueille Monsieur AUVRAY Philippe, Président du syndicat Territoire Energie de l'Orne, dans le cadre de la réception d'une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour la construction d'une centrale photovoltaïque en ombrières sur le site René Zunino sur la commune déléguée de Tourouvre.

Monsieur AUVRAY Philippe présente le sujet à l'assemblée. En préambule, ce dernier expose que la réglementation impose aux collectivités propriétaires d'Etablissements Recevant du Public une étude drastique pour la pose de panneaux solaires en toiture, notamment une étude de charge. Il demeure très difficile d'obtenir les autorisations nécessaires sur les bâtiments anciens, comme la salle polyvalente de Tourouvre. De surcroît une surprime est demandée par les assureurs, à défaut, certains assureurs ne couvrent plus les risques inhérents. Le TE61 mène cependant une politique volontariste en matière de distribution de l'électricité, au demeurant sa compétence fondatrice. Pour soutenir les communes adhérentes dans les défis énergétiques, le syndicat propose aujourd'hui des compétences à la carte ; comme dans le cas précis : le développement des énergies renouvelables.

Une Société d'économie mixte au capital de 4 000 000 € a été créée en 2021 par le TE61 : ENER61. Cette société réalise des prises de participation au sein de sociétés de projets en fonction des opportunités, et des projets en propre. Dans le cas présent la SEM ENER61 s'est associée avec la société SEE YOU SUN pour investir dans la réalisation d'ombrières photovoltaïques sur le foncier des collectivités de l'Orne, au travers de la création d'une société de projets : SAS ORNE OMBRIERES (filiale regroupant les 2 porteurs de projets : SEE YOU SUN (51%) et SEM ENER61 (49%).

Sur la commune déléguée de Tourouvre, le projet se situerait sur les parcelles communales, sises rue Charles de Gaulle, cadastrées :

- Section ZN n°42, Le Buisson
- Section H n°481, Le Buisson
- Section H n°407, Le Buisson

Il s'agit du site multisports René Zunino, en entrée de bourg, sur la commune déléguée de Tourouvre ; une implantation d'ombrières pourrait être faite sur le parking, les terrains de tennis et le terrain de pétanque.

Monsieur le Maire expose qu'une convention d'occupation temporaire du domaine public serait à établir, la société bénéficiaire réalisera les travaux inhérents à la réalisation de l'Equipement, elle aura en charge la consultation et le choix des entreprises attributaires. La société bénéficiaire se chargerait de l'exploitation de l'Equipement, la collectivité pourra utiliser l'espace au sol. Tous les impôts et taxes liés à l'Equipement sont à la charge du bénéficiaire. L'occupation du domaine public pourrait être consentie moyennant le paiement d'une redevance annuelle et/ou la concession d'un avantage en nature dont les modalités de paiement seront définies avec la commune. Enfin, la commune pourrait être en autoconsommation pour ses bâtiments publics.

Monsieur le Maire expose que la commune peut faire droit à la proposition exposée supra, il convient de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être également intéressés. Un appel à manifester d'intérêt concurrent serait à initier. Un phasage des occupations temporaires sera à définir selon les pertinences proposées sur ledit site exposé supra.

DELIBERATION 2024-05-01

Appel à manifestation d'intérêt concurrent : mise à disposition temporaire du domaine public en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières.

Le Maire rappelle que la Commune a reçu une manifestation d'intérêt spontanée en vue de l'occupation du domaine public communal pour la construction et l'exploitation d'une centrale photovoltaïque en ombrières, sur une surface d'environ 4200 m² sur les terrains cadastrés :

- Section ZN n°42, Le Buisson
- Section H n°481, Le Buisson
- Section H n°407, Le Buisson

situés rue Charles de Gaulle sur la commune déléguée de Tourouvre, sur le site suivant :

- Site multisports René Zunino : le parking en entrée du site, les terrains de tennis, le terrain de pétanque

La commune étant susceptible de faire droit à cette proposition, il convient de porter à la connaissance du public cette manifestation d'intérêt spontanée et d'identifier les opérateurs économiques susceptibles d'être également intéressés par la conclusion d'une convention d'occupation temporaire.

Les modalités de présentation des intérêts concurrents seront précisées sur le site de la commune et feront l'objet d'un affichage en mairie.

Le dépôt des offres bénéficiera d'une publicité de 21 jours à compter de sa date de publication.

Dans le cas où d'autres manifestations d'intérêt concurrentes seraient émises, la commune initiera une procédure de sélection préalable des occupants potentiels du site conformément aux articles L.2122-1-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques. La CAO sera la commission d'attribution pour avis des projets déposés. Il convient de préciser que l'appel à manifestation d'intérêt permettra de sélectionner un candidat mais n'a pas pour vocation de figer l'ensemble des aspects juridiques et techniques du projet.

Vu la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1311-5 à L.1311-8, ainsi que L.2122-1;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1 relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment l'article L.2122-1 à L.2122-4 ;

Vu l'Ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

Le conseil municipal après avoir délibéré,

APPROUVE le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt concurrent en vue de la conclusion d'une convention d'occupation temporaire pour la construction et l'exploitation de centrales photovoltaïques en ombrières sur les terrains cadastrés :

- Section ZN n°42, Le Buisson
- Section H n°481, Le Buisson
- Section H n°407, Le Buisson

situés rue Charles de Gaulle sur la commune déléguée de Tourouvre.

DIT que la CAO sera la commission d'attribution chargée de donner son avis sur les projets déposés.

Votants : 29

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 1 (Mme LAMARRE Nicole)

DELIBERATION 2024-05-02

5° Réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives avec un plan d'actions

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de l'application de l'ORT sur la commune nouvelle en matière de mobilités dites actives, un schéma directeur est nécessaire pour qu'une vue d'ensemble des perspectives d'aménagement soit la base d'un programme pluriannuel. Cette étude fait écho à la réflexion à mener dans le cadre du déploiement des activités sportives sur la commune ; la commune est inscrite au dispositif Village d'avenir, une priorisation en la matière nécessite d'y adjoindre également la thématique des mobilités (mobilité/sport).

En parallèle le dispositif AVELO3 (AAP) est proposé par l'ADEME ; un dispositif de financement dans le cadre du programme CEE est proposé.

La compétence « organisation de la mobilité » est exercée par la Communauté de communes des Hauts du Perche, il conviendrait de proposer une délégation de compétence au profit de la commune afin de mener à bien l'étude d'un schéma directeur sur le territoire de la commune de Tourouvre au Perche.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

APPROUVE le lancement d'une consultation pour la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives sur la commune et **AUTORISE** Monsieur le Maire à rechercher tous financements dans ce cadre,

AUTORISE Monsieur le Maire à répondre à l'Appel à Projet AVELO 3 de l'ADEME,

DEMANDE que la Communauté de communes des Hauts du Perche, dans le cadre de l'exercice de la compétence « organisation des mobilités », délègue à la commune de Tourouvre au Perche la réalisation d'un schéma directeur des mobilités actives et son financement.

DONNE délégation à Monsieur le Maire pour mener à bien le sujet exposé supra et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces administratives afférentes.

Votants : 29

Pour : 28 Contre : 1 (M. LEPRETRE Laurent) Abstention : 1 (Mme LAMARRE Nicole)

Madame RAGIGUET Angéline a donné pouvoir à Monsieur LEPRETRE Laurent qui précise que cette dernière vote comme suit : Pour.

DELIBERATION 2024-05-03 – délibéré ajourné

6° Opération de Revitalisation du Territoire : accompagnement des chambres consulaires CCI CMA

Monsieur le Maire rappelle le volet économique de l'ORT : mise en place d'une stratégie de revitalisation commerciale des centres bourgs. Les chambres consulaires normandes, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, ont été sollicitées dans le cadre d'un partenariat conjoint pour soutenir la redynamisation du commerce et de l'artisanat sur la commune de Tourouvre au Perche. Un accompagnement est proposé, séquencé en trois phases : Monsieur le Maire rappelle que les conseillers municipaux ont été destinataire de la proposition de la CCI/CMA :

Phase 1 - année 2024 (4 mois)

- Définition de la stratégie opérationnelle de redynamisation artisanale et commerciale :

Etape 1 - Les attentes : de quoi la commune a-t-elle besoin ?

1.1.1 Les attentes des élus, des acteurs économiques, de la population (enquête)

1.1.2 La détermination des activités stratégiques : potentiels de consommation

1.1.3 La hiérarchisation des activités stratégiques pour la commune : ateliers élus/commerçants, croisement des attentes/potentiel de consommation, faire émerger les priorités partagées.

Etape 2 : le cadrage des possibles sur la zone de chalandise

1.2.1 L'analyse des comportements d'achats par famille de produits, leurs évolutions

1.2.3 Trajectoire de la population et l'évolution du potentiel d'achat (fréquentation touristique, résidents secondaires et leur potentiel, stratégie de développement local

1.2.4 Choix d'une trajectoire de développement commercial (atelier élus- CMA – CCI)

1.2.5 Définition de la stratégie opérationnelle :

- Choix des activités stratégiques à développer et des faisabilités (3 à 5 études d'implantation à conduire)

- Développement commercial des artisans-commerçants existants

- Implantation d'activités et/ou de multiservices

Phase 2 Année 2025 (4 faisabilités économiques possibles)

- Faisabilité économique et étude d'implantation

Etape 1 - estimation des potentiels commerciaux spécifiques à chaque activité

1.2.1 Potentiel de consommation, part de marché par forme de vente, part de marché capté par la concurrence, calcul du chiffre d'affaires potentiel

1.2.2 Contraintes d'exploitation liées aux différentes activités (besoin de personnel, charges courantes d'exploitation)

1.2.3 Budget prévisionnel d'activité

1.2.4 Capacité de remboursement d'emprunts, charge immobilière

Phase 3 Engagée en 2025 / 2026 pour une durée de 3 ans

- Accompagner le développement commercial des entreprises existantes afin de trouver comment exploiter les potentiels insuffisants (implantation d'une nouvelle boutique, par exemple)

Etape 1 – connaître la trajectoire des entreprises et recueillir des intentions des commerçants et artisans qui exercent dans les locaux avec vitrine (entretiens individuels)

Etape 2 - Réunir un collectif d'artisans et de commerçants souhaitant développer leur activité, pour faire faire adhérer chacun à une stratégie « business » collective

Etape 3 – Animer et accompagner cette stratégie « business » sur 3 ans

Phase 3 bis Engagée en 2025 / 2026 pour une durée de 3 ans

- accompagner l'implantation de nouveaux commerces (reprises d'activités, installation dans des locaux public et/ou privés)

Etape 1 – implantation sur la base de locaux vacants

Etape 2 – analyse des projets des candidats (viabilité économique, comité de sélection communal)

Etape 3 – accompagner sur 3 ans les porteurs de projets sélectionnés

Budget prévisionnel

Phase 1 : 6 175,00 € HT

Phase 2 : 11 700,00 € HT

Phase 3 : 9 360,00 € HT

Phase 3bis : financement à rechercher au programme PVD et LEADER

Monsieur le Maire expose qu'une visite est programmée auprès d'une collectivité qui a initiée la présente démarche (commune de Carrouges), un retour d'expérience sera intéressant à entendre. Le présent sujet sera exposé ultérieurement en réunion du conseil municipal.

DELIBERATION 2024-05-04

7° Commune de Charency : installations classées pour la protection de l'environnement - Enquête publique

Vu l'arrêté préfectoral n°1122-24-20-032 du 27 mars 2024 prescrivant l'ouverture d'une enquête publique relative à un parc éolien nommé « parc éolien de Moussonvilliers » situé sur le territoire de la commune de Charency, concernant la société Futures Energies Parc du Haut du Perche,

Vu l'ouverture de ladite enquête publique du 22 avril 2024 à 14h00 au mardi 7 mai 2024 à 17h00,

Vu le périmètre d'affichage : la commune est comprise dans ce périmètre,

Le conseil municipal est invité à rendre un avis dès l'ouverture de l'enquête et au plus tard dans les quinze jours suivant sa clôture.

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2131.11 du CGCT, et précise qu'un ou plusieurs conseiller(s) qui serai(en)t intéressé(s) à l'affaire débattue doi(en)t soit, se retirer de la séance, soit, à tout le moins, se montrer très réservé(s) lors du débat afin de ne pas influencer le conseil et, de toute façon, ne pas prendre part au vote.

Vu la délibération n°2022-05-05 du conseil municipal de Tourouvre au Perche, en date du 11 mai 2022, portant « enquête publique : parc éolien sur la commune de Charency » ; Monsieur le Maire expose qu'en l'occurrence le conseil municipal avait émis un avis défavorable.

Monsieur le Maire indique que l'objet du présent dossier ainsi que de la nouvelle phase d'information au public, est de régulariser le dossier initial et de mettre à disposition du public les éléments qui, selon le juge, manquaient dans le dossier initial. Monsieur le Maire expose que les documents constituant l'enquête publique ont été diffusés aux conseillers municipaux et aux mairies déléguées par courriels du 12 avril 2024.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

EMET un avis défavorable portant sur la modification de la demande d'autorisation environnementale du parc éolien situé à Moussonvilliers, commune déléguée de Charency, présentée par la société FUTURES ENERGIES PARC DU HAUT DU PERCHE.

Votants : 27

Pour : 0 Contre : 27 Abstentions : 3 (Mme LAMARRE Nicole, Monsieur LARRIVIERE Jean, Mme PARENT Marie)

8° Foyer Jeunes Travailleurs : demande d'agrément de l'établissement

Vu la délibération n°2024-02-01 du 15 février 2024 portant « Rénovation d'un immeuble vacant rue de la Verrerie (4 logements sociaux) : plan de financement ».

Monsieur le Maire fait part de l'avancée du dossier qui concerne le Foyer Jeunes Travailleurs (FJT).

Une demande d'agrément est en cours, en collaboration avec les services de la DDT.

Dans son programme 2024, la DREAL donne la possibilité de financer les 4 logements du futur FJT de Tourouvre au Perche en PLAI (Prêt locatif Aidé d'Insertion) ; permettant le conventionnement aux APL de type foyer (intégration du loyer et des charges).

Les aides à demander sont de l'ordre de :

➤ 5670€/logement (au titre de l'agrément PLAI)

➤ 4500€/logement (au titre de la sobriété foncière dans la mesure où l'opération est considérée comme acquisition-amélioration ne consommant pas l'espace naturel, agricole ou forestier).

Ce qui représenterait un total d'aide de 40 687€.

Ces aides remplaceraient la dotation DETR de 38 443€.

Un emprunt auprès de la Banque des territoires (Caisse des dépôts) est à demander.

Monsieur LEPRETRE Laurent demande qui encaisse les loyers ?

Monsieur le Maire indique que la commune demandera un loyer au gestionnaire du site ALTHEA (estimation de 6000€/an) et les résidents verseront un loyer individuellement à ALTHEA.

Monsieur le Maire indique que le projet suit son instruction en matière de financement selon le plan de financement ci-dessous. Aussi le dossier de consultation des entreprises est en cours de réalisation par le Maître d'oeuvre.

2024	RENOVATION IMM VACANT 4 STUDIOS MEUBLES	%	DEMANDÉ	ATTRI	NOTI	OBS
€ HT	415 500,00					DCE : Dossier de consultation des entreprises en cours
DETR	0,00	0,00 %			08/07/21	Sans suite (38443,08€)
DSIL	0,00					
FNADT	0,00					
ETAT - Agrément PLAI (5670€/logement)	22 680,00	5,46 %	22 680,00			
ETAT - Aide à la pierre (4500€/logement)	18 000,00	4,33 %	18 000,00			
CAF	0,00		0,00			
REGION	124 650,00	30,00 %	124 650,00			Contrat de Territoire 2024-2027 signé en mars 2024
DEPT 61	80 000,00	19,25 %		80 000,00	30/03/22	AAP 2021 Revitalisation des centres bourgs : Notification le 30/03/2022
TOUROUVRE AU PERCHE : EMPRUNT	170 170,00	40,96 %				
TOTAL	415 500,00	100,00 %				
	Financement partenaires		165 330,00	80 000,00		
€ TTC	498 600,00					

DELIBERATION 2024-05-05

9° Immeuble 17 rue du 13 août 1944 – Tourouvre : location et travaux

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de propositions d'aménagement de l'immeuble communal, vacant, situé au n°17 rue du 13 août 1944 sur la commune déléguée de Tourouvre, un groupe de travail s'est constitué (Mme BEAUDOIRE Céline, M. DEVISE Gérard, M. GUYOT Philippe, M. LEPRETRE Laurent).

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur GOYOT Philippe, pour exposer le sujet. Ce dernier expose les objectifs du projet :

- Favoriser l'accès au logement des personnes à mobilité réduite, vieillissantes ou jeunes en transit
- Favoriser l'installation de praticiens à défaut d'autres lieux et si le locatif ne fonctionnait pas

Des perspectives de travaux sont envisagées :

Démolition des annexes et mise en place de deux voire trois modules prêt à l'emploi (sanitaires, évacuations, chauffage), de 35 m² chacun.

Estimation des travaux :

- Démolition :	26 000€ HT
- Acquisition de deux modules :	80 000€ HT
- Aménagement paysager :	5 000€ HT
- Frais annexes :	<u>19 000€ HT</u>
TOTAL : 130 000€ HT	

Planning :

Automne 2024 : démolition des bâtiments et préparation des évacuations

Printemps 2025 : livraison et implantation des modules

Rentrée 2025 : location des modules.

Monsieur GUYOT Philippe expose que les loyers pourraient être de 250€ mensuel par module pour des praticiens en premier lieu.

Monsieur PETIT Bruno indique que si location était faite à des professionnels de santé, il conviendra d'établir une occupation temporaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DEMANDE l'établissement et le lancement d'un dossier de consultation des entreprises dans le cadre du projet exposé supra,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces administratives pour mener à bien le présent dossier.

Votants : 29

Pour : 29 Contre : 0 Abstentions : 1 (M. PETIT Bruno)

Monsieur DUGUET Christian quitte la salle à 20h55mn.

DELIBERATION 2024-05- 06

10° Ressources humaines : règlement intérieur

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 7-1,

VU la délibération du 21/04/20216 n°121.04.2016 relative à l'adoption du règlement de la gestion du temps applicable au 01/05/2016,

VU la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale, et notamment son article 21,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, et notamment son article 47,

VU le décret n° 2000-815 du 25 août 2000, relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail (A.R.T.T.) dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001, pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'A.R.T.T. dans la fonction publique territoriale,

VU l'avis du comité social territorial en date du 09/04/2024

VU la commission du personnel du 05/03/2024.

Ainsi, Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de bien vouloir approuver le règlement relatif au temps de travail figurant en annexe de la présente délibération.

APRES en avoir délibéré,

Votants : 30

Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré,

APPROUVE les termes du règlement intérieur de la commune nouvelle de Tourouvre-au-Perche.

PRECISE que ce document fera l'objet d'une large diffusion auprès du personnel.

PRECISE que ce document pourra être amendé après avis du comité social territorial et nouvelle délibération de l'assemblée délibérante.

La présente délibération et le règlement intérieur en annexe prennent effet au 16 mai 2024.

DELIBERATION 2024-05- 07

11° Subvention : soutien à un administré dans sa carrière sportive

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu les crédits portés au budget principal de l'exercice de 2024,

Monsieur le Maire expose que le sujet a été abordé en « questions diverses » lors du conseil municipal du 4 avril 2024 ; il convient de porter le sujet en délibéré.

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention d'un administré sur la commune déléguée de Tourouvre, Monsieur LEGENTIL Léo, dans le cadre du financement, au demeurant onéreux, de compétitions sportives de cyclisme.

Votants : 30

Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré,

DECIDE l'attribution d'une subvention d'un montant de 500 € à Monsieur LEGENTIL Léo.

DELIBERATION 2024-05- 08

12° Union Sportive et Associative de Tourouvre au Perche : désignation d'un conseiller au conseil d'administration

Vu la délibération n°2022-06-07 du 29 juin 2022 portant « Création d'une association dénommée USAT : désignation de 4 élus au conseil d'administration » ; sont désignés :

- Monsieur DEVISE Gérard (référent sport et associations)
- Madame BEAUDOIRE Céline
- Madame POUILLAIN Francine
- Monsieur ANQUETIL Dominique

Monsieur ANQUETIL Dominique ayant démissionné du conseil municipal le 28 août 2023, Monsieur le Maire expose qu'il convient de nommer un nouveau conseiller.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les candidats se présentent.

Monsieur LEPRETRE Laurent fait part de sa candidature.

Votants : 30

Pour : 30 Contre : 0 Abstentions : 0

Le conseil municipal après avoir délibéré,

NOMME Monsieur LEPRETRE Laurent au conseil d'administration de l'USAT.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait part des manifestations à venir :

- Du 17 au 20 mai : Le festival des Fanfares « Avis de grand vent » - communes de la CDC des Hauts du Perche
- Le 18 mai : concert à l'église - Champs
- Le 19 mai : fête communale et brocante - Lignerolles
- Du 1^{er} au 2 juin : Exposition Art et Travaux manuels par Koul'Art Atelier - Tourouvre
- Le 2 juin : fête communale et fête de l'écho Tourisme – La Poterie au Perche

Monsieur MANNOURY César expose le dispositif de recensement des ponts sur la commune, initié par l'organisme CEREMA. Un diagnostic a été effectué. Un pont à Bivilliers situé « Le Gué » est en très mauvais état et l'ouvrage nécessite que des mesures de sécurité soient prises : un arrêté de limitation de circulation des véhicules de moins de 3T5 a été pris et des protections au niveau de la rambarde ont été posées (barrières). La compétence en matière de restructuration du pont est de la compétence de la CDC des Hauts du Perche ; il convient d'appuyer le sujet au niveau intercommunal pour que le dossier soit pris en charge au plus tôt.

Madame LAMARRE Nicole demande où en est la commande de fleurissement sur Champs.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de faire un point au service technique.

Madame MARTIN Jocelyne regrette que le bourg de Tourouvre soit moins fleuri qu'auparavant.

Monsieur PETIT Bruno indique que les nouvelles plantations faites sur Lignerolles et Tourouvre dans le cadre du renouvellement du Label Villages fleuris, ont été choisies au vu d'un nouveau cahier des charges dudit Label, c'est moins énergivore en matière de consommation d'eau (arrosage). La plantation de vivaces et arbustes et le paillage permettent cette alternative aux plantes annuels.

Madame PARENT Marie précise qu'il faut laisser du temps pour que ces nouvelles plantations prennent de l'ampleur.

Monsieur BOUTTIER Jean-Jacques expose qu'il convient que la commune se positionne précisément quant aux prescriptions d'entretien des trottoirs par les administrés ; un rappel des obligations réglementaires serait à publier.

Monsieur le Maire expose qu'un arrêté serait effectivement à prendre ; un point administratif sera effectué auprès du service de la Police municipale.

Madame LAMARRE Nicole demande comment faire quand il s'agit de l'entretien des trottoirs communaux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de voir avec le service technique pour qu'un passage soit fait.

Madame PARENT Marie rappelle la proposition d'organiser un repas tiré du sac à l'issue de la prochaine réunion du conseil municipal.

Monsieur le Maire propose que cette réunion soit fixée au 3 juillet prochain à 18h30.

La séance est levée à 21h25.

Le Secrétaire de séance,
Madame DJENNADI-MENEGHINI Virginie



Le Maire,
Monsieur POIRIER Franck

